Le changement climatique occasionne des impacts négatifs d'une grande gravité sur notre planète. Il constitue l'un des défis majeurs à nos sociétés et l'humanité entière. Ces conséquences heurtent également, dans leur essence même, les droits humains. Les Etats sont les premiers gardiens de la sauvegarde des droits fondamentaux et du bien-être planétaire. Le bon fonctionnement de nos écosystèmes, y compris l'intégrité de l'atmosphère, est une condition indispensable pour la garantie des droits humains. C'est pourquoi il est important que les États assument leurs obligations positives en matière de droits de l'homme et d'environnement. Les Principes de Strasbourg sont essentiels pour réaffirmer les obligations des États et œuvrer au renforcement des droits de l'homme dans le domaine de l'environnement et du changement climatique.

Marta Torre-Schaub

Directrice de Recherche CNRS à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Fondatrice et directrice du GDR ClimaLex et du Reseau droit et changement climatique, Enseignante à l'Ecole de droit de la Sorbonne et à Sciences Po Paris

The Strasbourg Principles

of International Environmental Human Rights Law